

AMAP Croix-Luizet

Association Loi 1901

Contrat d'engagement mutuel

Ce contrat, organisé par l'AMAP Croix-Luizet est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'Association.

Il est établi **ENTRE** :

La ferme du Colombet

1630 Le Colombet

69420 TREVES

Dénoté LE PRODUCTEUR

ET :

.....

Demeurant :

.....

Dénoté le Membre Adhérent

Engagement réciproque

Le Producteur propose **un panier de bœuf**, élevés sur son exploitation.

ATTENTION : cette saison, UNE SEULE livraison prévue (voir calendrier).

Le Producteur s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus.

Le Membre Adhérent s'engage à régler les paniers de son choix en acceptant les conséquences des aléas climatiques ou autres pouvant avoir un impact sur la qualité ou la quantité des produits du panier.

Paniers proposés (contenu et prix)

Nés sur la ferme et élevés suivant les méthodes de l'agriculture paysanne et biologique, les bovins sont nourris aux céréales et à l'herbe issues de l'exploitation. Ce sont des animaux de race limousine ayant entre 8 et 24 mois au prix de **67,50€** le panier (13,50€/kg).

Contenu du panier : **5kg** de steaks, rôti, côte de bœuf (ou rôti saignant), rôti à braiser, bavette ou filets ou faux filets, bourguignon et pot au feu. La composition est donnée à titre indicatif pouvant évoluer en fonction du poids et de la forme de la bête. Les morceaux sont emballés sous vide et étiquetés, ils peuvent être gardés 10 jours au réfrigérateur ou congelés directement.

Le producteur propose également des paquets de **tripe de bœuf préparée**. Présentée en paquet de 600g sous-vide, elle est déjà cuite, prête à être réchauffée.

Composition : tripe de bœuf, tomate, oignon, carotte, vin blanc, sel poivre, aromatiques.

Prix : **7.2 € le paquet** (12€/kg).

Durée du contrat et dates de livraisons

Saison hiver 2017-2018 : le contrat débute le 01/11/17 et se termine le 30/04/18.

Les dates de livraisons sont préalablement définies selon le calendrier (page 2) que les deux parties s'engagent à respecter.

Le calendrier de l'Amap est en ligne sur le site Internet <http://croix-luizet.eu/amap>

Modalités de livraison

Les livraisons sont effectuées exclusivement à la Maison du Citoyen, 67 rue Octavie, les jeudis soirs entre 19h et 20h. Toutefois en accord avec le Producteur, le Conseil d'Administration peut modifier exceptionnellement le lieu, le jour ou l'horaire de livraison. En cas d'impossibilité pour le Producteur d'assurer une livraison, le Conseil d'Administration de l'AMAP et les référents rechercheront, dans le respect des parties et de l'éthique de l'AMAP, une solution compensatrice. En cas d'impossibilité pour le Membre Adhérent de respecter le calendrier et de venir récupérer sa commande, les membres chargés de la distribution disposeront des paniers restants. Aucun panier ne sera remboursé.

Rupture de contrat

Ce contrat peut-être interrompu unilatéralement par le Membre Adhérent si, et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement dans la liste des autres membres adhérents de l'AMAP de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement. Ce contrat peut-être interrompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de l'AMAP de trancher.

CONTRAT BOEUF HIVER 2017-18

Calendrier à remplir

	Colis 5Kg de boeuf	Colis 600g de tripes
8 FEV	Nb de colis	Nb de colis

Règlement

	Nombre de paniers	Prix unitaire	Prix total
boeuf	67,50 €€
tripes	7,20 €€
	Montant total du contrat	€

Par chèque(s) à l'ordre de **La Ferme du Colombet**. Possibilité de payer en 3 fois

Chèque n° Banque Montant débité en début de contrat

Chèque n° Banque Montant débité en janvier 2017

Chèque n° Banque Montant débité en mars 2017

Signature

Signature

Le Producteur

Le Membre Adhérent